

Kristjan Toomaspoeg (a cura di), *Decimae. Il sostegno economico dei sovrani alla Chiesa del Mezzogiorno nel XIII secolo. Dai lasciti di Eduard Sthamer e Norbert Kamp*, Roma (Viella Libreria Editrice) 2009, 606 p. (Ricerche dell'Istituto Storico Germanico di Roma, 4), ISBN 978-88-8334-350-6, EUR 60,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par **Annick Peters-Custot**, Saint-Étienne

L'Italie méridionale constitue, pour ce qui est des rapports entre l'appareil d'État et l'Église, un cas très particulier durant la période médiévale, et dont l'originalité provient largement des droits spécifiques que le souverain, depuis la conquête normande, revendique et exerce sur l'Église: nomination des évêques, captation des revenus épiscopaux en cas de vacance du siège, «légation apostolique» (étudiée par Salvatore Fodale).<sup>1</sup> Cette originalité bien connue émerge dès les premières décennies qui ont suivi la conquête normande de l'Italie méridionale et de la Sicile, et procède à la fois d'une conjoncture qui favorise l'autonomie d'action des Normands dans le domaine ecclésiastique (notamment, en Sicile, la nécessité de recréer rapidement tout le réseau épiscopal) et de l'exigence, nourrie par les principaux chefs normands, d'une autorité conséquente sur les structures et le personnel ecclésiastiques, qui a pu procéder d'un modèle byzantin trouvé en Pouille et en Calabre.

En échange, les institutions ecclésiastiques de l'Italie du Sud et de la Sicile ont bénéficié, dès l'époque normande, d'un soutien économique de la part de l'État, unique en son genre, et dont la manifestation principale, de l'époque normande jusqu'aux Bourbons, tient dans la concession aux églises d'une partie des revenus publics. Cette forme originale de participation de l'État aux revenus de l'Église constitue un objet d'étude encore peu exploité, sinon par deux historiens allemands de premier ordre, Eduard Sthamer (1883–1938) et Norbert Kamp (1927–1999). C'est en effet Sthamer qui, le premier, dans les années 1930, a commencé à travailler sur les dîmes des revenus publics, comme fondement essentiel des rapports économiques entre État et Église. Deux événements malheureux interrompirent pour longtemps ces recherches: la disparition prématurée du grand savant, et la destruction complète, en 1943, des registres angevins de l'Archivio di Stato de Naples. L'œuvre de Sthamer n'est donc reprise que dans les années 1960 et 1970 par Kamp, qui intègre cet objet d'étude, parmi d'autres, dans ses recherches sur les rapports entre Église et monarchie dans le *Regnum Siciliae*. Là encore, Kamp, auteur d'une remarquable prosopographie en quatre volumes des évêques du royaume de Sicile souabe, disparut avant d'avoir pu mener à bien son enquête sur la participation royale aux revenus de l'Église.

Ces deux chercheurs avaient heureusement laissé de très riches notes, conservées à l'Institut historique allemand de Rome, et on ne peut que se réjouir de l'initiative qu'a eue Kristjan Toomaspoeg, spécialiste de l'Ordre teutonique en Sicile et en Italie méridionale, de reprendre minutieusement ces précieuses notes et de les compléter, afin de publier un registre des documents qui évoquent ce mode spécifique de contribution directe de l'État aux finances de l'Église, au XIII<sup>e</sup> siècle (mais l'auteur présente, très logiquement, les documents d'époque normande, à l'origine de cette pratique). Il convient de souligner la difficulté du travail, ne serait-ce que parce que les études générales font défaut, que les originaux ont disparu, et que les éditions sont parfois anciennes et peu scientifiques, alors que les références présentes dans les notes de travail ont dû être systématiquement confrontées aux sources disponibles.

L'auteur présente donc un travail fort intéressant sur des dîmes de revenus publics concédés par l'État à l'Église, une forme de soutien direct qui établit, au contraire des exonérations fiscales ou des concessions de biens immobiliers – qui ne sont pas prises en compte ici – un lien étroit entre le fisc et l'Église. Au centre du dispositif de soutien économique d'État se trouvent bien entendu les diocèses, objets de l'attention de Sthamer et Kamp, mais l'auteur ajoute aussi les institutions que les deux chercheurs allemands avaient peu étudiées, comme les chapelles royales, les archiprêtres, les monastères, et les grandes maisons en partie extérieures au royaume, comme Fossanova, les Teutoniques, etc.

L'ouvrage trouve une large part de son intérêt dans le fait qu'il met à la disposition de la communauté scientifique un registre complet des sources du XIII<sup>e</sup> siècle sur la question, avec une focalisation quantitative nette sur la période angevine, d'où provient l'essentiel des documents. C'est ce qui explique la composition du livre, qui comprend une première partie synthétique de dimension volontairement réduite, qui présente en onze chapitres fort brefs les aspects essentiels de l'objet des notes de Sthamer et Kamp: les notes de travail elles-mêmes, les sources, les structures ecclésiastiques du «Mezzogiorno» médiéval, l'assiette fiscale du royaume de Sicile, la nature des droits fiscaux de l'Église, la géographie de la redistribution fiscale de l'État à l'Église, l'origine et la diffusion de ce mode particulier de soutien économi-

que public, l'évolution des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la part des contributions publiques à l'économie des structures ecclésiastiques du royaume, les subsides publics comme mode de contrôle royal de l'institution ecclésiastique, enfin des conclusions. La seconde partie de l'ouvrage, qui en constitue l'essentiel, consiste dans le regeste des documents, présenté en fonction des bénéficiaires des concessions, d'abord les diocèses et églises locales du royaume, puis les ordres religieux, monastères, églises et chapelles dans le royaume et à l'extérieur. L'ensemble présente 1874 documents pour les périodes normande, souabe et angevine.

L'auteur de ces lignes, qui n'est pas spécialiste de la période angevine, a pris un grand plaisir à constater, au moyen de multiples sondages, la qualité rigoureuse et l'exactitude des données présentées par l'auteur pour le XIII<sup>e</sup> siècle. Ce dernier fournit ici un travail de grand intérêt et un instrument important pour des études ultérieures, non seulement sur les rapports entre État et Église dans le royaume de Sicile, mais aussi sur la géographie économique de cette région, et l'influence décisive de l'État royal dans l'économie.

En revanche, la première partie, consacrée à une présentation des données essentielles, souffre de quelques inexactitudes et approximations. L'auteur se méprend sur le sens du terme de «décime» en français (p. 12), qu'il pense équivalent à l'expression de «dîme sur les revenus publics», alors que ce mot désigne le prélèvement de revenus de l'Église par le pape ou par toute autorité publique, souvent à l'occasion d'un événement (croisade par exemple). Par ailleurs, certaines formulations se font l'écho d'une vision parfois peu nuancée, voire datée, notamment pour ce qui est de la présentation de la coexistence des religions dans l'espace étudié, page 33 («quattro religioni principali, l'ebraica, la greco-ortodossa, la cattolica et la musulmana») qui fait, élément surprenant, de deux pratiques de la même foi chrétienne deux religions différentes. L'évocation, page 36, des «monasteri basiliani» et de l'«ordre de saint Basile», pour le IV<sup>e</sup> siècle, relève d'approximations similaires. La mention, page 40, d'une taxation due par les communautés musulmane, juive, et grecque, ne laisse pas d'étonner. Il s'agit toutefois de points de détail.

On s'en voudrait de reprocher à l'auteur quelques lacunes sur l'époque normande. On s'en voudrait également, toutefois, de ne pas les relever, puisque cette dernière, à l'origine des *decimae* publiques, est longuement évoquée par l'auteur. La «Sekundärliteratur», parfois datée, présente d'étonnantes lacunes, surtout sur l'époque normande et son administration (Takayama, Johns). Aucun ouvrage de Jean-Marie Martin n'est signalé, pas même «La Pouille du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle»<sup>2</sup>. Or, cet ouvrage contient de remarquables pages sur le temporel des églises de Pouille à l'époque normande, évoque largement la concession de dîmes sur les revenus publics (p. 604–612) et surtout mentionne des faits et des documents qui ont échappé à l'auteur, comme la captation, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, par l'abbaye de Nardò dans la provin-

ce d'Orante, des dîmes publiques dues à l'évêché de Gallipoli; comme la concession de revenus publics à S. Pietro Imperiale, monastère grec de Tarente, en 1080; comme, enfin, cet acte par lequel, en 1081, Robert Guiscard formule une des premières concessions connues de dîmes sur les revenus publics, en 1081, à l'évêque de Troia. L'acte avait été publié en 1980 par Léon-Robert Ménager («Actes des ducs normands d'Italie. I. Les premiers ducs», acte n° 38) mais aussi par Jean-Marie Martin, dès 1976, dans son édition des chartes de Troia (acte n° 17), deux publications de sources malheureusement omises par l'auteur.

C'est pourquoi, si les pages portant sur l'évolution de ces concessions à l'époque souabe et sous Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, ou sur l'analyse économique que permettent ces privilèges sont remarquables, on ne s'étonnera pas de constater que c'est le chapitre 7, portant sur les origines normandes du soutien de l'État à l'Église, qui présente le plus de faiblesses – ce qui est secondaire, rappelons-le, par rapport au propos de l'auteur. Considérant que la première concession de ces dîmes remonte à celle que, en 1086, Roger I<sup>er</sup> fit à l'évêque de Mileto, et relevant la concentration de ces concessions en Calabre méridionale et en Sicile, l'auteur se pose la question d'une éventuelle influence byzantine sur ce procédé (à laquelle il répond bien entendu par la négative), une question qu'il se serait posée dans d'autres termes s'il avait considéré les premiers privilèges de ce type, à savoir la concession en 1080 de semblables revenus à Salerne (par un document qu'il mentionne pourtant: son n° 939), en 1081 à Troia (cf. supra), en 1080 encore à S. Pietro Imperiale, à Tarente (cf. supra) ce qui modifie considérablement l'analyse géographique de ces concessions: celles de Roger I<sup>er</sup> en Calabre adviennent après celles que Guiscard offre à des églises et institutions plus septentrionales.

L'auteur néglige un peu quelques éléments explicatifs fondamentaux: d'une part, le fait que la concession de dîmes sur les revenus publics, par l'État aux églises, est une compensation à l'absence de dîme sur les revenus privés. D'autre part, que si ce modèle de financement de l'Église a été initié par un duc à l'autorité indiscutable, et prolongé par un comte de Sicile particulièrement sensible à la notion d'autorité publique et enclin à la faire respecter le mieux possible sur les territoires auxquels un héritage administratif centralisé (arabo-musulman ou byzantin) et des modalités de conquête favorables le permettaient (à savoir la Calabre méridionale et la Sicile), c'est que, au-delà du contrôle des institutions et du personnel ecclésiastiques, qu'évoque l'auteur, la concession d'une part des revenus fiscaux permettait au souverain de maîtriser la constitution des seigneuries ecclésiastiques et monastiques en leur refusant ou, du moins, en limitant fortement, la concession de droits banaux, ce que les Normands ont toujours voulu éviter, comme l'a montré Jean-Marie Martin<sup>3</sup>. La déprise fiscale est moins dangereuse pour le pouvoir public soucieux de ses monopoles, que la seigneurie banale.

En dépit de ces quelques approximations, circonscrites à une période qui apparaît seulement à titre explicatif, l'auteur a réussi avec ce beau livre à offrir une utile contribution à l'histoire du »Mezzogiorno« médiéval tout en rendant publics les riches fragments de la recherche assidue et érudite de deux des plus grands esprits de l'histoire médiévale du XX<sup>e</sup> siècle. L'ensemble produit donc un ouvrage dont la nécessité n'est plus à démontrer.

1 S. Fodale, *Comes et Legatus Siciliae. Sul privilegio di Urbano II e la pretesa Apostolica Legazia dei Normanni di Sicilia*, Palermo 1970 (Università di Palermo. Istituto di Storia medioevale. Studi, 2).

2 Jean-Marie Martin, *La Pouille du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome 1993 (Collection de l'École française de Rome, 179).

3 Id., *Les seigneuries monastiques*, dans: Raffaele Licinio, Francesco Violante (dir.), *Nascita di un regno. Poteri signorili, istituzioni feudali e strutture sociali nel Mezzogiorno normanno, 1130–1194. Atti delle diciassettesime giornate normanno-sveve*, Bari, 10–13 ottobre 2006, Bari 2008, p. 177–205.